



Refus d'accepter mes horaires de visite

Par **laura28**, le **28/04/2015** à **09:16**

Bonjour,

Je suis gardienne de propriété et j'ai donné mon préavis avec AR le 13 avril.

Nous étions d'accord pour qu'il puisse avoir accès au logement en notre présence pour les visites.

J'ai des soucis avec l'indivision où je suis, une visite était prévue hier matin à 10h et ils m'ont prévenue à 14h30 soit 4h30 plus tard que la visite avait été annulée.

J'ai du réveillé mon fils de 3 ans pour rien. (chose qui m'a valu une journée mouvementée suite à sa fatigue).

Du coup je lui ai transmis les horaires de visites qui sont de 16h à 18h30, mais il ne veut pas annuler le nouveau rendez-vous de mercredi à 10h.

Ai-je le droit de lui refuser l'accès?

Merci d'avance pour vos réponses